

NOTICE**IVOMEc Pour-On, 5 mg/ml solution pour pour-on pour bovins****1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Boehringer Ingelheim Animal Health Belgium SA, Avenue Arnaud Fraiteur 15-23, 1050 Bruxelles

Fabricant responsable de la libération des lots :

Boehringer Ingelheim Animal Health France SCS , 4 chemin du Calquet, 31000 Toulouse (France)

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

IVOMEc Pour-On, 5 mg/ml solution pour pour-on

Ivermectinum

3. LISTE DE LA SUBSTANCE ACTIVE ET AUTRES INGRÉDIENTS

Substance active: Ivermectine 5 mg/ml

Excipients: Triethanolamine - Crodamol - Alcool isopropylique.

4. INDICATIONS

Ce médicament vétérinaire traite les infestations par les espèces pathogènes suivantes de parasites des bovins:

Nématodes gastro-intestinaux

Ostertagia ostertagi (larves inhibées, L4 et adultes)

Haemonchus placei (L4 et adultes)

Trichostrongylus axei (adultes)

Trichostrongylus spp. (abomasum) (L4)

Cooperia spp. (L4 et adultes)

C. oncophora (adultes)

C. punctata (adultes)

Strongyloides papillosus (adultes)

Nematodirus spp. (L4)

Oesophagostomum radiatum (L4 et adultes)

O. venulosum (adultes)

Strongles pulmonaires

Dictyocaulus viviparus (L4 et adultes)

Hypodermes (stades parasitaires)

Hypoderma bovis

Hypoderma lineatum

Poux piqueurs

Linognathus vituli

Haematopinus eurysternus

Solenopotes capillatus

Poux broyeurs

Damalinea bovis

Acariens

Chorioptes bovis

Sarcoptes scabiei var. *bovis*

Mouches des cornes

Haematobia irritans

Le médicament vétérinaire, administré à la dose recommandée de 1 ml par 10 kg de poids vif, prévient les (ré)infestations par *Ostertagia ostertagi*, *Cooperia* spp. et *Oesophagostomum radiatum* pendant les premiers 14 jours suivant le traitement et les infestations par *Dictyocaulus viviparus* pendant les premiers 28 jours suivant le traitement.

5. CONTRE-INDICATIONS

Ce médicament vétérinaire est destiné à être appliqué uniquement sur la peau; ne pas administrer par voie orale ou parentérale.

Ne pas utiliser chez d'autres espèces animales que les bovins.

Des effets indésirables avec issue fatale ont été constatées après administration de l'ivermectine aux chiens - spécialement les collies, les bobtails - et aux tortues.

Ne pas utiliser en cas de l'hypersensibilité connue à l'ivermectine.

Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Une légère irritation peut apparaître au site d'administration, la réaction est transitoire. Aucun autre effet indésirable n'a été constaté lorsque le médicament vétérinaire est utilisé à la dose recommandée.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a été pas efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCE CIBLE

Bovins.

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE ET MODE D'ADMINISTRATION

Jeunes animaux et adultes

Administration uniquement par application externe à la dose de 1 ml par 10 kg de poids vif (correspondant à la dose recommandée de 0,5 mg d'ivermectine par kg de poids vif). Appliquer la solution le long du dos, en une bande étroite, du garrot vers le sommet de la queue.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Flacons de 250 ml avec bouchon-doseur de 25 ml

Attacher la mesurette au flacon. Ajuster la dose en tournant la partie supérieure de la mesurette pour l'aligner sur le poids vif souhaité en dirigeant la flèche vers la bague moletée. Lorsque l'indication de poids vif se trouve entre les marques, utiliser le dosage le plus élevé. Tenir le flacon droit et le presser afin qu'il délivre une quantité légèrement supérieure à la dose requise comme indiqué par les lignes de calibrage. En relâchant la pression, la dose s'ajuste automatiquement au niveau correct. Incliner le flacon pour administrer la dose. La position "stop" fermera le système.

Flacons de 1 l avec bouchon-doseur de 50 ml

Attacher la mesurette au flacon. Ajuster la dose en tournant la partie supérieure de la mesurette pour l'aligner sur le poids vif souhaité en dirigeant la flèche vers la bague moletée. Lorsque l'indication de poids vif se trouve entre les marques, utiliser le dosage le plus élevé. Tenir le flacon droit et le presser afin qu'il délivre une quantité légèrement supérieure à la dose requise comme indiqué par les lignes de calibrage. En relâchant la pression, la dose s'ajuste automatiquement au niveau correct. Incliner le flacon pour administrer la dose.

Lorsque des doses pour 100 kg (10 ml) ou 150 kg (15 ml) sont requises, tourner la flèche vers la position "stop" avant de dispenser la dose. La position "stop" fermera le système.

De la pluie avant ou après le traitement n'a pas d'influence sur l'efficacité du médicament vétérinaire.

L'activité antiparasitaire de l'ivermectine sera diminuée si la formulation est appliquée sur des zones de la peau couvertes de croûtes de gale ou de lésions, de dermatoses ou de matières adhérentes, par exemple de la boue ou des excréments séchés.

Schéma de traitement dans les régions à hypodermose

Ce médicament vétérinaire pour bovins est très efficace pour lutter contre tous les stades de l'hypodermose. Cependant, l'époque de traitement est importante. Afin d'obtenir les résultats les meilleurs, les animaux doivent être traités aussitôt que possible après la fin de la saison de ponte des mouches du varron.

Bien que ce phénomène ne soit pas propre à l'ivermectine, la destruction des larves d'*Hypoderma*, lorsque celles-ci sont situées dans des zones vitales, peut entraîner des réactions indésirables chez l'animal hôte. La destruction d'*Hypoderma lineatum*, lorsque la larve se trouve dans la sous-muqueuse de l'oesophage, peut provoquer du tympanisme. De même, la destruction d'*Hypoderma bovis*, lorsque la larve est localisée dans le canal rachidien, peut être à l'origine de troubles locomoteurs, voire de paralysie.

Les bovins doivent être traités avant ou après ces stades de développement. Les bovins traités à ce médicament vétérinaire à la fin de la saison de ponte des mouches peuvent être retraités pendant l'hiver, sans crainte de réactions liées à la localisation de la larve d'*Hypoderma*.

Pour les poux broyeur, un second traitement peut être nécessaire après 6 à 8 semaines.

Afin d'assurer l'administration d'une dose correcte, le poids des animaux doit être déterminé aussi précisément que possible. En cas de traitement collectif, les animaux doivent être groupés en fonction de leur poids et la dose calculée de façon à éviter le sous- et le surdosage.

10. TEMPS D'ATTENTE

Viande et abats : 15 jours.

Ne pas utiliser chez les animaux producteur de lait destiné à la consommation humaine.

Ne pas utiliser chez les vaches laitières en période de tarissement, y compris les génisses laitières gestantes, dans les 60 jours précédant le vêlage.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

A conserver en dessous de 25°C.

Inflammable. Conserver à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes et d'autres sources de combustion.

Protéger de la lumière. Fermer le flacon lorsqu'il n'est pas utilisé. Les flacons doivent être conservés en position verticale.

Le médicament vétérinaire peut devenir trouble lorsqu'il est conservé à des températures inférieures à 0° C. Permettre au médicament vétérinaire de se réchauffer à température ambiante lui rendra une apparence normale sans affecter son efficacité.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire:

voir la date de péremption.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la boîte après EXP. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES

Les pratiques suivantes doivent être évitées car elles augmentent le risque de développement de résistances, ce qui peut mener à l'inefficacité du traitement :

- L'usage fréquent et répété d'anthelminthiques d'une même classe

- Le sous-dosage, qui peut résulter d'une sous-estimation du poids des animaux, d'une administration incorrecte du produit, ou d'une absence de calibration du dispositif de dosage, le cas échéant.

Les cas suspects de résistance aux anthelminthiques doivent donner lieu à des investigations appropriées (par exemple, Faecal Egg Count Reduction Test). Lorsque les résultats des tests indiquent une résistance à un anthelminthique donné, il convient d'utiliser un anthelminthique d'une autre classe pharmacologique, ayant un mode d'action différent.

Nematodirus helvetianus est connu comme étant un parasite dose-limitant; le contrôle de cette espèce par l'ivermectine est inconstant.

L'effet du traitement sur les poux piqueurs apparaît après 1 à 2 semaines. Pour les poux broyeurs, un second traitement peut être nécessaire après 6 à 8 semaines. Il est conseillé d'en tenir compte lors de l'introduction de nouveaux animaux.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal:

Ne pas utiliser chez d'autres espèces animales que les bovins. Des réactions secondaires avec issue fatale ont été constatées après administration de l'ivermectine aux chiens - spécialement les collies, les bobtails - et aux tortues.

Ne pas combiner le traitement avec la vaccination contre les strongles pulmonaires. Si les animaux vaccinés doivent être traités, ne pas leur administrer le traitement dans une période de 28 jours avant ou après la vaccination.

Afin d'éviter de potentielles réactions indésirables, le traitement de l'infestation par des hypodermes ne peut avoir lieu à certains stades de l'infestation (voir rubrique 'Conseils pour une administration correcte')

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le produit aux animaux :

A n'utiliser que dans des endroits bien ventilés ou à l'extérieur. Il est conseillé de porter des gants lors de l'utilisation de ce médicament vétérinaire.

Chez l'être humain, ce médicament vétérinaire peut être irritant pour la peau et les yeux. L'utilisateur doit veiller à ne pas l'appliquer sur lui-même ou sur d'autres personnes. Si un contact accidentel avec la peau se produit, laver immédiatement la zone atteinte avec de l'eau et du savon. Si le médicament vétérinaire entre accidentellement en contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec de l'eau et consulter un médecin.

Gestation :

Des études ont démontré une innocuité étendue. Sur base des taux plasmatiques, la formulation pour application externe sera au moins aussi bien tolérée par les animaux reproducteurs que la formulation pour injection sous-cutanée qui possède une marge de sécurité adéquate pour les animaux reproducteurs.

Lactation :

Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

Ne pas utiliser chez les vaches laitières en période de tarissement, y compris les génisses laitières gestantes, dans les 60 jours précédant le vêlage.

Voir rubriques 'Contre-indications' et 'Temps d'attente'.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interaction :

Le médicament vétérinaire peut être utilisé simultanément au vaccin anti-*Clostridium*.

Ne pas combiner le traitement avec la vaccination contre les strongles pulmonaires. Si les animaux vaccinés doivent être traités, ne pas leur administrer le traitement dans une période de 28 jours avant ou après la vaccination.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Aucune manifestation de toxicité n'est apparue jusqu'à 5 mg/kg (10 fois la dose recommandée).

Il n'existe pas d'antidote spécifique.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments vétérinaires doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

Le médicament vétérinaire ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car cela pourrait mettre en danger les poissons et autres organismes aquatiques. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les fossés avec le médicament vétérinaire ou les flacons usagés.

14. DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE

Janvier 2021

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Flacon de 250 ml et de 1 l en polyéthylène avec bouchon-doseur de 25 et 50 ml en polypropylène.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

BE : BE-V148522

LU : V 344/95/07/0215

Délivrance

Sur prescription vétérinaire.